COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL Séance du 30 novembre 2012

Absents: Jacques DOMATTI, Jean-Paul MOUREY et Alain CUSSEY.

Secrétaire de séance : Christine HUMBERTJEAN

A l'ouverture de séance, Mme le Maire demande d'ajouter à l'ordre du jour la compétence de transfert Haut Débit et modification du budget assainissement

⇔ Encaissement de chèque

Lors du concours des Villes et Villages Fleuris, la commune a reçu en prix un chèque de 150 € du Conseil Régional. Le montant du chèque sera reversé en subvention à l'Association Fleurir Liesle qui s'occupe du fleurissement de la commune et dont nous tenons à remercier tous les bénévoles pour leur travail et le beau fleurissement qu'ils nous offrent chaque année.

Le Conseil accepte à l'unanimité l'encaissement de ce chèque.

Modifications budgétaires

- <u>Modification du budget du service Eau</u> : crédits insuffisants pour le paiement de la dernière échéance d'emprunt de 2012.

Il faut donc ajouter 150 € sur le compte 'remboursement du capital emprunt' Ces crédits seront compensés par l'inscription en recettes de 150 € sur le compte 'Emprunt'.

Le Conseil accepte à l'unanimité cette modification budgétaire.

- Tarif de refacturation des frais de personnel au service Assainissement

Mme le Maire rappelle au Conseil que les frais annuels de personnel facturés au service assainissement ont été fixés à 3500 €.

Elle explique que cette année, au vu du temps consacré par M. Jacques BARDEY à ce service en raison des travaux de séparatif, il est nécessaire de prévoir une somme spécifique. D'après les calculs effectués, un montant de 2000 € devrait être suffisant.

Le Conseil accepte à l'unanimité ce montant de refacturation supplémentaire pour 2012.

⇔ Bail de terrain

Le loyer pour le terrain que la commune loue à la Sodex MOYNE doit être révisé chaque année par le Conseil.

Depuis 2011, le loyer est de 67€/an. Pour 2013, Mme le Maire propose une augmentation, soit un loyer de 70 €.

A l'unanimité, le Conseil Municipal approuve la proposition de Mme le Maire.

⇔ Travaux de déneigement à Buffard

Une convention de mise à disposition de personnel avait été établie entre les communes de Liesle et Buffard pour permettre à M. Jacques BARDEY, agent de Liesle, d'effectuer des travaux de déneigement pour le compte de Buffard et permettre ainsi à la commune de Liesle de demander à Buffard le remboursement du salaire et des charges de l'agent (calcul au prorata des heures effectuées).

Cette convention, d'une durée de 3 ans, arrive à échéance le 14 décembre prochain.

Dans le cadre de cette mise à disposition, les communes de Liesle et Buffard ont également établi une convention de location de matériel, ce qui permet à l'Agent d'utiliser légalement le matériel de Liesle pour le déneigement réalisés pour le compte de Buffard.

Pour des raisons pratiques, les deux conventions ont été fixées pour la même durée. Par conséquent, la convention de location de matériel doit également être renouvelée au 14 décembre 2012.

Mme le Maire rappelle que le prix de location du matériel avait été fixé à 29€ de l'heure d'utilisation.

Au vu de l'évolution des coûts au cours de ces trois dernières années, entre autre celui du fuel, Mme le Maire propose d'augmenter le tarif, soit 35€ de l'heure.

A l'unanimité, le Conseil Municipal approuve le renouvellement des deux conventions pour une nouvelle durée de trois ans, soit jusqu'au 14 décembre 2015, ainsi que le tarif de location proposé.

⇔ Desserte forestière

Dans sa séance du 28 septembre dernier, le Conseil Municipal avait accepté des travaux de rénovation de desserte forestière, schéma proposé par l'ONF, pour l'accès aux parcelles 3 à 7, 20 et 39. La desserte des parcelles 13 à 15 avait été laissée en instance pour des renseignements complémentaires.

Suite à une nouvelle rencontre avec l'ONF, pour la desserte des parcelles 13 à 15, il est proposé de réaliser un chemin d'accès dans ces parcelles pour relier le chemin de desserte de la commune de Fourg et sortir nos bois par celui-ci.

Une première rencontre a eu lieu avec le Maire de Fourg afin d'obtenir un accord pour utiliser le chemin de sa commune. Le Maire de Fourg étant à priori d'accord, la commune de LIESLE proposera une convention de dédommagement moyennant la somme de 1€/m³ de bois sorti et par km. (La route fait 2.5 km).

A l'unanimité, le Conseil Municipal accepte les travaux à réaliser pour améliorer la desserte et autorise Mme le Maire à effectuer un dossier de demande de subvention et établir une convention avec la commune de FOURG.

⇔ Convention avec la CCCQ

- Sur les sentiers

Afin de favoriser la découverte des sites naturels et des paysages en développant la pratique de la randonnée, le département du Doubs est compétent pour élaborer un Plan Départemental des Itinéraires de Promenades et de Randonnées (PDIPR).

Afin de mettre en place ce plan et de gérer des itinéraires de qualité le département du Doubs travaille avec les Communautés de Communes.

Pour notre commune, un schéma de boucles locales a été défini qui débutera du cimetière. (Parcours 5.2km voir plan joint). Pour le passage sur certaines parcelles privées, une convention doit être établie avec les propriétaires concernés. L'entretien et le balisage seront aux frais de la CCCQ selon la convention.

Des frais hors balisage (pont de franchissement de ruisseau, table d'orientation) ne seront pas pris en charge par ce financement.

En parallèle le travail se poursuit avec le Syndicat Mixte de la Loue pour finaliser le projet de « la côte de Liesle ».

Le Conseil valide à l'unanimité la signature de la convention avec la CCCQ.

- Haut Débit

La CCCQ, réunie le 5 novembre dernier, a décidé de prendre la compétence « Etablissement d'Infrastructures et Réseaux de Communication Très Haut Débit » et d'adhérer au Syndicat Mixte Doubs Très Haut Débit.

Le Haut Débit est une des priorités du programme d'actions du Conseil Général. Il s'agira de créer des réseaux de communications électroniques très haut débit par la mise à disposition de fibres optiques au plus prés de chaque abonné.

Le financement est assuré par l'Etat (grands projets), le Conseil Général du Doubs, la Communauté de Communes, les opérateurs.

Le Très Haut Débit sera géré par un Syndicat Mixte dans lequel seront représentées toutes les Communautés de Communes ayant adhérées.

La commune doit approuver ce transfert de compétence.

Le Conseil accepte à l'unanimité le transfert de compétence à la CCCQ et l'adhésion de cette dernière au Syndicat Mixte.

⇔ Eclairage public

Une réflexion sur l'éclairage public a été engagée et la priorité a été déterminée sur l'axe principal rue Dornier et Bourg-Sec.

Un état des lieux a été réalisé:

- . 21 lampes à remplacer (la vétusté de l'équipement oblige à tout remplacer crosses et lampes)
- . 10 lampes nouvelles à installer sur des supports existants,
- . 3 lampes à créer sur de nouveaux supports.
- . Mise en place de 34 modules d'abaissement de puissance
- . Remplacement du coffret de commande « mairie »

Le coût est évalué à 27 000€ HT. L'ADEME participe pour 7 500 € et le SYDED, après étude du dossier, participerait pour 10 800 €.

Le Conseil à l'unanimité accepte ces travaux et autorise Mme le Maire à faire un dossier de subvention avec le SYDED.

⇔ Travaux de la Place - 2ème Tranche

Le plan d'aménagement de la place- 2ème tranche est présenté.

Les travaux sont conformes au plan présenté initialement aves des places de parking en plus.

Cela concerne:

- l'aménagement d'une place au centre qui sera balisée et ouverte lors de grands évènements,
- places de stationnement vers l'ancienne fromagerie, l'aménagement de la voirie devant les écoles, début rue de la Lue et le haut de la rue du Bourg-Sec,
- éclairage et espaces verts.

Le coût est évalué par le maître d'œuvre à 232 807€ TTC.

Les travaux d'électricité s'élèvent à 36 657.40€ T.T.C.

Les appels d'offres auprès des entreprises seront lancés courant 1^{er} trimestre 2013 afin de terminer les travaux avant l'été.

Le Conseil accepte ces travaux à dix voix POUR et une CONTRE et autorise Mme le Maire à faire les dossiers de demandes de subventions auprès de l'Etat, du Département, de la Région, et du Syded.

⇔ Travaux du logement de l'école

L'état des lieux de l'appartement nécessite des travaux de rénovation importants.

La commission Bâtiments se réunira pour définir l'opération à mener.

Des devis sont en cours

Demande de dégrèvement

Mme SAINT GERAND (logement école) demande un dégrèvement sur son loyer d'octobre suite à un problème technique du chauffage.

Un dégrèvement étant difficilement applicable pour ce genre de réclamation, le Conseil Municipal donne un avis défavorable pour une diminution du prix de location en faveur de la locataire.

⇔ Questions diverses

- La collecte la Ligue contre le Cancer a rapporté la somme de 1 684 € sur notre commune
- Courrier de l'Association La Croche qui demande un tarif préférentiel pour la location de la salle des fêtes. Un règlement intérieur du fonctionnement de la salle des fêtes a été délibéré en Conseil et doit être appliqué à toute demande, sans aucune dérogation possible. Le Conseil Municipal ne répond pas favorablement à cette demande.

- Courrier de M. et Mme GOUIN suite à la suppression de la haie longeant le mur du cimetière. Depuis, la famille se voit exposée à la vue des personnes se rendant au cimetière et souhaiterait une certaine intimité. Elle demande une aide de la commune pour planter une haie sur leur terrain. Le Conseil Municipal donne un avis défavorable à cette demande.
- La question est posée par Emmanuel POUTHIER pour un déplacement de la benne à verres qui est située au-dessus de la salle des fêtes.
 La question sera débattue lors de l'étude de l'aménagement de la rue de Buffard.
 Toutefois, l'emplacement actuel semble tout de même être le mieux approprié pour les usagers et pour la collecte.
 - Suite à l'accident qui a eu lieu vendredi vers l'église, Mme Colette GUIGNOT demande le déplacement du panneau de promotion du commerce situé sur le trottoir. En période nocturne, les phares des voitures reflètent dessus. Cette demande avait déjà été faite lors d'un précédent Conseil, il va être vu avec le magasin afin de choisir un nouvel emplacement.
 - Les colis de Noël seront distribués le samedi 22 décembre par les Conseillers aux Anciens ne participant pas au repas.
 - Les travaux de la première phase de la place se terminent. Le marquage au sol de l'arrêt bus, parking et passages piétons seront réalisés par temps sec.

La réunion est levée à 0h30

